

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE



DELIBERATION 032025 ADOPTION DU TABLEAU DE BORD 2024 DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE



Séance du 2 décembre 2025 – Mairie de Plozévet

Date de la convocation : 7 novembre 2025 Membres en exercice : 26, Membres présents : 10, Pouvoirs : 4, Voix délibératives : 14
--

Collège	Membre	Présent	Absent
Elus	Conseil régional de Bretagne	M. Loïc HENAFF	R
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC	P
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	P
		M. Christian LOUSSOUARN	P
		M. Yves CANEVET	R
		M. Michel BUREL	P
		M. Philippe STEPHAN	P
		M. Gilles SERGENT	Excusé
		M. Benoît LAURIOU	X
		M. Henri SAVINA	X
		M. Jean-Paul COZIEN	X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME	P
		M. Yves KERISIT	X
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	R par M. Stéphane CORNEC	P
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ	X
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER	X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	R
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	P
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN	X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA	Excusé
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY	X
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC	X
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère	R par M. Jérôme GUILLEMEOT	P
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	R par Mme. Maina PRIGENT	P
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité	R par M. Frank OLLIVIER	Excusé

Pouvoir :

- Loïc HENAFF à Éric JOUSSEAUME
- Yves CANEVET à Jean-Louis BUANNIC

- Bernard TREBERN à Virginie HERVIEUX
- Madame la Préfète coordinatrice de bassin au Préfet du Finistère, représenté par Jérôme GUILLEMOT

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Tifenn NEVEU (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Samuel GUICHARD (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)



Le tableau de bord est un outil de suivi et de pilotage. Appliqué au SAGE, il repose sur une série d'indicateurs définis par la CLE et permet le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et l'évaluation de l'efficacité des actions menées.

Le tableau de bord constitue également un outil de communication à l'adresse des partenaires de la CLE, des décideurs territoriaux et des habitants du bassin versant.

Vu, le tableau de bord présenté au chapitre 6 du plan d'aménagement et gestion durable (PAGD) du SAGE Ouest-Cornouaille,

Vu, la délibération du 19 septembre 2025 portant sur la mise à jour des indicateurs du tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille,

Considérant, l'animation du SAGE réalisée sur la période 2016 - 2024,

Après s'être fait présenter le projet d'atlas du tableau de bord 2024, après avoir échangé sur l'analyse des indicateurs et après avoir délibéré,

la Commission Locale de l'Eau :

- **valide le contenu du tableau de bord 2024 du SAGE Ouest-Cornouaille,**
- **autorise le Président à finaliser la conception graphique du document,**
- **autorise le Président à éditer 150 exemplaires du tableau de bord.**

<i>Pour : 14</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i>
--

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME
Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

